

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

Convocations à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux à la date du 1^{er} décembre 2022. Vous êtes priés de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, **le mercredi 7 décembre 2022 à 18h30, en mairie.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Madame le Maire

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2022

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame le Maire

2. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
3. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial
4. Recrutement d'un vacataire
5. Attribution de titres-cadeaux à vocation sociale
6. Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Patrick GUERIN

7. Décision modificative n°2 Budget ville – exercice 2022
8. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
9. Convention de répartition de la taxe d'aménagement entre la commune de Bourg-Saint-Andéol et la Communauté de communes DRAGA
10. Modification du taux de la taxe d'aménagement et institution d'exonération
11. Demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la solidarité nationale pour les dommages dus aux intempéries du 14 septembre 2022
12. Convention de mise en fourrière des véhicules – Autorisation de signature

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Alexandra DEVE-COLLETTE

13. Subvention de fonctionnement complémentaire à l'OGEC Marie Rivier
14. Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » entre la commune de Bourg-Saint-Andéol et l'éducation nationale - Autorisation de signature

URBANISME – SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Yvon BLADIER

15. Cession à la Communauté de communes DRAGA du porche de la chapelle Saint-Joseph

Rapporteur : Monsieur Patrick ADRAGNA

16. Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique entre le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche et la Commune – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Madame le Maire

17. Modification des statuts de la Communauté de communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Madame le Maire

18. Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Bourg-Saint-Andéol, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Françoise GONNET TABARDEL

